



## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

<b>Grade</b>	Masseur Kinésithérapeute
<b>Emploi</b>	Masseur Kinésithérapeute
<b>Métier</b>	Masseur Kinésithérapeute
<b>% temps</b>	50%

## 2. AFFECTATION

<b>Pôle</b>	MOPHA (Médecine – Odontologie – Pharmacie - Addictologie)
<b>Structure interne (CR - Code et Libellé)</b>	CR 0218 – Z47 Service transv. de santé physique
<b>Unité fonctionnelle (Code et Libellé)</b>	2359 – Plateforme ambulatoire somatique

## 3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

### Liaisons hiérarchiques :

- Direction des Soins
- Cadre(s) Supérieur(s) de Santé assistant(s) du chef de pôle
- Cadres de santé

### Liaisons fonctionnelles :

- Médecins participant au protocole d'organisation
- Cadres de santé
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients

## 4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Travail en équipe, en repos fixe, sur la base de 50% de 40h
- Temps de travail : 2,5 jours /semaine
- Amplitude de 8h à 18h
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service
- Congés pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service

## 5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-Pharmacie-Addictologie) est l'un des 10 pôles d'activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l'ensemble de l'établissement et des patients qu'il accueille.



Le **pôle MOPHA** est composé de 3 unités d'hospitalisations, d'unités de consultations, d'un service universitaire, de la Pharmacie à Usage Interne et depuis 2022 du C.S.A.P.A. SUAL DETENTION

## 5.1 Unités d'Hospitalisation

- Le service de Médecine (Unité de Médecine complète – REVOL et Unité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) – SEMMELWEIS), intégré dans le Centre Hospitalier, mais à vocation régionale, est destiné à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
- L'unité HC d'Addictologie est ouverte depuis 2021 et accueille les patients en sevrage complexe.

## 5.2 Unités de consultations

### 5.2.1 Service Universitaire d'Addictologie de Lyon (SUAL)

Le service d'**Addictologie** regroupe :

#### 5.2.1.1. L'Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (ELSA) et la Consultation Lyonnaise Ambulatoire de Recours et Recherche en Addictologie (CLARRA)

Ces 2 structures ont pour missions de :

- Développer les aspects d'évaluation
- Prendre en charge des patients présentant une addiction
- Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
- Développer la recherche biomédicale et l'évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais

#### 5.2.1.2. CSAPA SUAL - DETENTION

Les **Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)** référents en milieu pénitentiaire accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.

#### 5.2.1.3. ECLAH

L'unité ECLAH (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l'Attention et de l'Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d'un réseau de soin adapté aux besoins du territoire. Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3ème ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

Enfin, ECLAH dirige l'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d'être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes.



### **5.2.1.3. DARJELY**

Le dispositif DARJELY (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l'accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l'association le MAS, a pour mission la coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d'Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d'Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention).

### **5.2.2 La Plateforme Somatique**

Elle est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, CoReSo = dispositif spécifique d'accompagnement vers les soins somatiques), l'équipe médicale de proximité, la pédicurie et des soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposés : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

L'unité de Kinésithérapie répond à toutes demandes de prises en charge émises par les différents services de soins du CH Le Vinatier.

Dans un souci de continuité de soins, chaque masseur kinésithérapeute en fonction de sa quotité de travail et des besoins exprimés, est référent d'un ou plusieurs centres de responsabilité.

### **5.2.3 L'Odontologie**

Le service d'**Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l'amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

### **5.2.4 La PASS**

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peuvent y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

## **5.3 La Pharmacie à Usage Interne**

La pharmacie à usage intérieur (PUI) s'entend de celle qui se situe à l'intérieur d'un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

- Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
- Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation.
- Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

## **6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION**

Le masseur kinésithérapeute est chargé, sur prescription médicale écrite, de mettre en œuvre des techniques ré éducatives adaptées à l'évolution des sciences et des techniques qui visent à la prévention, à la récupération de l'autonomie fonctionnelle du malade ou d'y suppléer en maintenant une situation de confort physique en cohérence avec le projet de soin du patient.



## 7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Etablit un diagnostic masso kinésithérapique.
- Conçoit la prise en charge du patient à partir de la prescription médicale
- Organise son activité en s'adaptant à l'imprévu
- Fixe des objectifs en cohérence avec le projet de soin du patient en tenant compte de ses caractéristiques psychologiques, sociales, économiques et culturelles.
- Evalue les soins en vue de réajustements éventuels
- Participe aux réunions cliniques et institutionnelles
- Assure les transmissions orales et écrites dans le dossier patient informatisé
- Assure la cotation des actes de son activité
- Assure la gestion des stocks
- Réalise les commandes de matériel
- Veiller à l'entretien du matériel mis à disposition
- Collabore à des formations à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital.
- Assure un travail de transmission d'information aux partenaires du soin.
- Participe à la gestion de l'unité de kinésithérapie en collaboration avec la hiérarchie
- Met en pratique les procédures et les protocoles institutionnels
- Participe au dispositif de Protection du Travailleur Isolé (PTI : violence et détresse vitale)
- Encadre et participe à l'évaluation des étudiants
- Participe à l'évolution et aux changements institutionnels
- Participe à des groupes de travail polaire et institutionnel sur l'établissement
- S'inscrit dans la démarche qualité sur le Pôle et l'établissement.

## 8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Adapte les techniques de rééducation en tenant compte de l'intrication des pathologies psychiques et corporelles du patient.
- S'inscrit dans des prises en charge globales de patients en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire élargie.
- Transmet sa connaissance du patient et fait le lien avec l'équipe pour coordonner les soins
- Préviens les risques potentiels.

## 9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Savoir-faire et savoir être dans la relation soignant-soigné
- Capacité à gérer une relation duelle avec un patient
- Capacité à contenir l'angoisse, l'anxiété, l'agitation
- Avoir le sens du travail en équipe pluri-professionnelle
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir le sens du travail en équipe
- Faire preuve d'autonomie, de disponibilité, de réactivité et d'adaptabilité
- Capacité de synthèse et d'organisation
- Capacité de réflexion
- Capacités d'analyse et d'élaboration théorique
- Capacité à s'inscrire activement dans les différents projets (patients, unité, Pôle, institution)
- Capacité d'auto-évaluation et de réajustement de sa pratique
- Capacité de se positionner en tant que référent professionnel
- Curiosité intellectuelle
- Aptitude à la pédagogie
- Aptitude à l'évaluation



- Aptitude à rendre compte de son activité

### **9.1. Diplôme requis**

Etre titulaire du Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

### **9.2. Connaissances spécifiques attendues**

- Connaissance des règles d'ergonomie et de manutention des patients
- Connaissance des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Avoir l'usage de l'outil informatique
- Avoir le permis B (souhaité)

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle MOPHA

**Modifications apportées par la nouvelle version**

- Modification 1 : Mise à jour selon nouvelle charte graphique
- Modification 2: CR et libellé
- Modification 3: Unité fonctionnelle et libellé
- Modification 4 : Temps de travail

**Rédaction**A. RICHARD  
Cadre soignant assistant du chef de  
pôle**Vérification**F. BOISSIE  
Cadre supérieur de santé FF**Validation**V. BERICHEL  
Coordonnateur Général des Soins